

PPECF

Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts



Le PPECF en marche vers de nouveaux objectifs



Le PPECF II est dans la continuité de la phase I, qui s'est achevée le 30 juillet 2017 après cinq années de mise en œuvre. A la différence de la première phase, [le PPECF](#), ouvre aujourd'hui son appui aux standards de certification légaux vérifiés tierce partie, pour engager, pas à pas, une amélioration sensible, au-delà de la stricte légalité, des pratiques forestières dans le bassin du Congo. La promotion des certifications de légalité « vérifiées tierce partie », permettra de réduire l'ambiguïté entretenue par beaucoup trop d'entreprises qui jouent sur l'approximation entre « être légal » et « savoir démontrer qu'on est légal », les certifications vérifiées tierce partie, à travers les nombreuses procédures qu'elles exigent de mettre en place, permettent, en effet, d'attester la légalité. Par la certification, être en règle, ne se réduira donc plus à l'absence de fraude avérée mais à la conformité aux procédures pouvant le démontrer. Ainsi, le marqueur principal de la seconde phase du [PPECF](#) est l'ouverture de l'appui du Programme aux entreprises non certifiées.

Les 23 et 24 novembre 2017 à Brazzaville, s'est tenu le 6ème Comité de Décision et d'Orientation du Programme. Le CDO a été précédé d'un atelier préparatoire, en présence [des partenaires du PPECF](#) (concessionnaires forestiers, labels de certification, organismes de certification, bureau d'études, administrations en charge des forêts, ONGs de conservation, etc.). L'atelier a permis: i) échanger avec les participants sur les leçons apprises de la phase I ; ii) recueillir les attentes de chacun dans la mise en œuvre de la seconde phase du programme ; et iii) proposer de nouvelles idées d'interventions, au CDO PPECF. Le CDO a permis d'acter un certain nombre de décisions et d'orientations qui guideront le PPECF II, dans les prochains mois. [En savoir plus](#)

Le référentiel PAFC/PEFC se met en place en Afrique centrale



Au Gabon, un premier audit initial PAFC a été réalisé chez PRECIOUS WOOD - CEB, par le Bureau Veritas, désormais accrédité par [le COFRAC](#) pour conduire des audits PAFC. De plus, les 19 et 20 Septembre 2017 (au siège de l'UFIGA), s'est tenue, une formation des auditeurs sur le schéma de certification forestière [PAFC-GABON](#) notamment son standard de gestion durable des forêts. Au Cameroun, le standard PAFC, est en phase d'approbation par le [PEFC International](#).

Enfin, [le PAFC Congo](#) poursuit sa feuille de route en étroite collaboration avec le [Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable et de l'Environnement \(MEFDDE\)](#).



Derrière le [PAFC-Gabon](#), le processus de reconnaissance de [PAFC Cameroun](#), est le plus avancé puisqu'en phase d'évaluation externe. Ainsi, pour finaliser la reconnaissance du [PAFC Cameroun](#), il s'avère nécessaire de prendre en compte les observations de l'évaluateur externe indépendant. On peut espérer la reconnaissance complète du standard [PAFC-Cameroun](#), par un vote, à l'occasion de prochaine assemblée générale du PEFC courant 2018. [En savoir plus](#)

Vers un accroissement des superficies certifiées en Afrique centrale: un premier diagnostic de pré-certification réalisé au Gabon

La procédure pour bénéficier d'un [coaching PPECF](#) vers un certificat prévoit :

- L'envoi d'une candidature : les entreprises intéressées par l'offre de coaching devront en faire la demande auprès de PPECF II à travers [un formulaire de demande spécifique](#) ;

- La réalisation d'un diagnostic préalable : [le diagnostic](#) a pour objectif d'établir un état des lieux et d'évaluer le niveau de l'entreprise par rapport aux exigences des premiers niveaux de certification [OLB \(Origine et Légalité des Bois\)](#) du [Bureau Veritas](#), et [VLC \(Verification of Legal Compliance\)](#) de [Rainforest Alliance](#). Ce diagnostic soumis à une exigence de confidentialité, est réalisé par l'expertise de la CgP du PPECF. Pour augmenter les chances de succès du coaching (la réussite d'un audit initial), le PPECF encourage les partenariats qui ont pu être nouées entre l'entreprise et des bureaux d'études, capables de l'amener au niveau de l'audit initial du certificat qu'elle a choisi.

- Engagement de l'entreprise : les engagements de l'entreprise sont ensuite, formalisés dans un contrat de partenariat signé avec PPECF.



Ainsi, plusieurs sociétés forestières ont déjà adressé, courant novembre - décembre 2017, à la cellule de gestion (CgP) du PPECF, des demandes [de coaching vers un certificat](#) de leur choix. Suite à ces requêtes, une première mission de diagnostic a été organisée du mardi 16 au samedi 20 Janvier 2018, dans une entreprise basée au Gabon. Sur la base de l'expertise du PPECF, un plan d'action et une évaluation des coûts ont été réalisés.

Une page entièrement dédiée aux requêtes de coaching est disponible à l'url: <http://www.ppecf-comifac.com/requete-de-coaching.html>.

Amélioration des rendements matière par le classement des sciages



Le classement des grumes et des sciages permet d'établir une valeur marchande à des lots de produits. Le rendement matière actuel d'une scierie est d'environ un tiers. Le classement des sciages impacte directement ce rendement matière, car définissent les pièces de bois qui n'ont pas de valeur.

Les entreprises établissent leurs propres règles de classement (FAS, First and second) qui varient d'une entreprise à l'autre, mais aussi en fonction des clients. Ce principe a entraîné les entreprises à produire une qualité toujours supérieure pour se différencier des concurrents. Néanmoins, [les règles de classement SATA](#), reposent sur l'identification des surfaces nettes de défaut tolérables et sur le rendement matière des avivés. A l'issue des formations "classeurs" organisées par [l'ATIBT](#) depuis une vingtaine d'années, il est clairement établi que l'application des règles SATA réduirait considérablement le nombre de pièces déclassées par rapport au classement FAS.

Une récente réunion de [l'ATIBT](#) avec les producteurs (7 novembre 2017), a laissé entrevoir la possibilité de faire reconnaître [les règles SATA](#) auprès de certains concessionnaires du bassin du Congo. Aussi, une intervention conduite par [l'ATIBT](#), avec l'appui du [PPECF](#), visant à tester l'effet de l'application des règles de classement SATA sur une ou deux essences tropicales d'Afrique (Sapelli et/ou Okoumé) est à l'étude.

En savoir plus

La lutte contre la criminalité environnementale et faunique au Gabon



Le Gouvernement gabonais a confirmé le « [Plan d'Actions National contre l'Exploitation Forestière Illégale \(PANEFI\)](#) », dans lequel s'intègre un [Programme d'Appui à la lutte contre l'exploitation forestière illégale \(ALEFI\)](#) mené par l'Ong [Conservation Justice](#). « Rappelons que le [projet ALEFI](#) a permis de mettre en place un réseau de 50 relais d'informations à l'échelle nationale pour traquer l'exploitation illégale ; de réaliser 331 missions de sensibilisation et d'enquêtes dans 72 villages et leurs alentours ; de suivre 32 opérations qui ont conduit à l'interpellation de 101 personnes ; de former 700 cadres (Eaux [&] Forêts, magistrats, Gendarmerie, Police); et de produire un grand nombre d'articles, pièces audio et vidéo sur diverses affaires et interventions.

Une mission de monitoring de l'aide communautaire (UE) très positive, a permis à ALEFI d'obtenir un nouveau financement de l'Union Européenne auquel s'est associé le PPECF II.

-  [Publication ALEFI 1](#)
-  [Publication ALEFI 2](#)
-  [Publication ALEFI 3](#)
-  [Publication ALEFI 4](#)



IFO et CIB (République du Congo) engagent des réflexions pour redynamiser les PROGEPP

Les sociétés [Congolaise Industrielle des Bois \(CIB\)](#), [IFO-Danzer](#) et [Rougier MOKABI](#) exploitent des concessions forestières situées en bordure de [Parcs Nationaux au Congo \[Nouabalé-Ndoki \(PNNN\) et Odzala-Kokoua \(PNOK\)\]](#). Conformément à leurs conventions d'aménagement signées avec l'Etat congolais, les trois sociétés ont développé des Unités de surveillance et de lutte anti-braconnage (USLAB). De plus, conscientes de l'importance des questions de développement local, de conservation de la faune et de la gestion durable des ressources naturelles dans les zones périphériques des parcs nationaux, les sociétés [CIB-OLAM](#) et [IFO-DANZER](#) ont mis en place des partenariats publics-privés [Projets de gestion des écosystèmes périphériques \[du Parc\] \(PROGEPP\)](#). L'objectif des deux PROGEPP étant de développer, une approche globale et participative.

Cependant, ces dernières années, l'efficacité de ces partenariats a été régulièrement remise en cause, et des problèmes récurrents sont apparus, lesquels ont abouti à des Demandes d'action correctives (DACs) majeures lors des derniers audits FSC des sociétés CIB et IFO, au point de compromettre le maintien des



certificats FSC-FM chez ces entreprises. Il s'avère donc nécessaire et urgent, de refonder les PROGEPP afin qu'ils retrouvent un niveau d'efficience satisfaisant.

Ainsi, une intervention est en préparation avec l'appui du PPECF, en vue d'analyser et de mieux comprendre l'ensemble des déterminants sociaux, économiques, institutionnels et réglementaires, à l'origine des forces et faiblesses des PROGEPP. Par ailleurs, l'intervention proposera des outils de médiation accessibles à toutes les parties prenantes de manière à identifier au plus vite, des dysfonctionnements futurs et renforcer les capacités à résoudre les conflits, de manière à maintenir efficaces les partenariats. [En savoir plus](#)

Comment collaborer avec le PPECF II : des réunions d'informations organisées au Gabon



Pour mieux informer les partenaires et bénéficiaires du PPECF sur la phase II du programme, la cellule de gestion du PPECF organise, depuis son démarrage en septembre 2017, en collaboration avec les organisations syndicales nationales, des réunions d'informations, dans les cinq pays cibles. Ainsi, une première réunion d'information et de concertation a eu lieu à Brazzaville (Congo) le 25 Novembre 2017, en marge du premier CDO du PPECF II (23-24 Novembre 2017).

Ensuite, une mission du PPECF au Gabon, a permis de rencontrer la filière, à travers deux réunions organisées par leur syndicat respectif : [UFIGA](#) pour les entreprises non asiatiques (rencontrées les 22 et 23 Janvier à Libreville et Nkok) ; et [UFIAG](#) pour les entreprises « asiatiques » (rencontrées le 24 Janvier à Owendo).

[En savoir plus](#)

Contacts PPECF:

Yaoundé - Cameroun

Téléphone : +237 670 66 85 16

Email du Coordinateur : romain.lorent@eco-consult.com

Localisation : Carrefour usine Bastos, route de l'hôtel Laginaque, villa Bethy juste après la Villa des 3 roses

Site Web: www.ppecf-comifac.com



Vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter? Cliquez sur [ce lien](#)

